

Commune de **SELONCOURT 25230**

**EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

DCM2012-09-25-7	<p style="text-align: center;">Séance du 25 septembre 2012 à 18h30</p> <p>L'an deux mille douze le vingt-cinq pour la session ordinaire du mois de SEPTEMBRE</p> <p>le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des mariages - après convocation légale, sous la Présidence de Madame THARIN Irène, MAIRE</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2012, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18 septembre 2012 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9, du Code Général des Collectivités Territoriales Le Maire</p>	
<p style="text-align: center;">Etaient présents</p> <p style="text-align: center;">Etaient excusés avant donné procuration</p>	

OBJET : ATELIER D'ALICE - SAMEDI 13 OCTOBRE 2012

Madame le Maire propose, dans le cadre des animations organisées par la médiathèque Alice Boname, la tenue de « l'Atelier d'Alice » dont le thème est la fabrication d'un produit cosmétique à base de plantes locales samedi 13 octobre à 9h30 au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Une convention est établie avec l'Association Clématite, 1 rue des Vignes 70400 Vyans le Val, représentée par Madame Claire COLIN, Présidente de l'Association, et intervenante de l'atelier, pour un montant de 100 euros auxquels s'ajoutent 8.25 euros de frais de déplacement.

La Commission Vie culturelle, réunie le 10 septembre 2012, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu, **à par**.....

Accepte la tenue de cet atelier et le versement des prestations selon les conditions définies.

Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention établie.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Seloncourt, le 25 septembre 2012
Le Maire
Irène THARIN

**Convention d'intervention
pour un ATELIER D'ALICE**

Entre :

L'association Clématite

Adresse : 1, rue des vignes 70400 Vyans le Val

N° siret :

Représentée par sa présidente : Claire COLIN

Et:

La Mairie de Seloncourt

Adresse : place du 8 mai 25230 Seloncourt

Représentée par : Madame le Maire, Irène THARIN

Pour :

La médiathèque Alice Boname

Adresse : 72 rue du général Leclerc 20230 Seloncourt

Représentée par la responsable : Véronique TSCHAEN

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Le Projet

Organisation d'un atelier pratique « Fabrication de produits cosmétiques naturels ». Cet atelier vise à apprendre au public à fabriquer facilement lui-même des produits cosmétiques de qualité.

Déroulement de l'atelier :

Tour de table des pratiques de chacun en matière de cosmétiques

Présentation des deux produits du jour

Mise au point sur les pratiques concernant les huiles essentielles

Préparation d'un soin nourrissant visage et corps « A l'approche de l'hiver » et d'un déodorant crème, personnalisés (selon type de peau...)

Chacun repartant avec son produit personnalisé, ainsi que toutes les indications pour le reproduire ensuite.

Article 2 : Durée et lieu de la rencontre

Cette intervention se déroulera le samedi 13 octobre 2012 à 9h30 pour une durée de 1h30 au Centre Culturel Cyprien Foresti, 72 rue du général Leclerc à Seloncourt

Article 3 : Conditions financières

La Mairie de Seloncourt réglera le montant total de l'intervention soit 108.25€ TTC. Somme comprenant la rémunération de l'intervenante Claire COLIN, ainsi que le matériel et les ingrédients fournis par cette dernière. Le montant sera facturé par l'association « Clématite » et le règlement sera effectué par mandat administratif.

Article 5 : Validité

Le présent contrat entrera en vigueur dès que les trois parties seront en possession d'un exemplaire accepté et signé.

Fait à Seloncourt, le 25 septembre 2012

Madame le Maire, Irène THARIN

La présidente de l'Association, Claire COLIN